RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230405-2023_017-DE
Reçu le 07/04/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 mars 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Michaël GAUME, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Était arrivé en milieu de séance : 1
M. Roland BERNARD,

Etaient absents : 2
Mme Aurélie DESSEIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2
M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO et Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

Approbation du compte administratif 2022 – Budget CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GARNIER (1er adjoint), le Conseil municipal examine le compte administratif du budget CCAS de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Les équilibres s'établissent comme suit :

	BP 2022 + DMs	CA 2022
FONCTIONNEMENT	**11 694,32**	**5 686,61**
DEPENSE	**5 847,16**	**2 839,45**
Réel	5 847,16	2 839,45
011 - Charges à caractère général	100,00	-
65 - Autres charges de gestion courante	5 747,16	2 839,45
RECETTE	**5 847,16**	**2 847,16**
Réel	5 847,16	2 847,16
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 797,16	2 797,16
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	50,00	-
74 - Dotations, subventions et participations	3 000,00	50,00
INVESTISSEMENT	**3 059,08**	**1 529,54**
DEPENSE	**1 529,54**	**-**
Réel	1 529,54	-
21 - Immobilisations corporelles	1 529,54	-
RECETTE	**1 529,54**	**1 529,54**
Réel	1 529,54	1 529,54
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 529,54	1 529,54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230405-2023_017-DE
Reçu le 07/04/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Présentation des résultats de clôture de l'exercice :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 839,45	G	50,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 797,16 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 529,54 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 839,45	= G+H+I+J	4 376,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 839,45	= G+I+K	2 847,16
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	1 529,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 839,45	= G+H+I+J+K+L	4 376,70

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** le compte administratif du budget annexe CCAS 2022 ;

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	14
Membres présents :	13	Abstention :	1
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 07 AVR. 2023
Affiché ou publié le : 07 AVR. 2023

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 Hautes-Alpes

Laurent DAUMARK